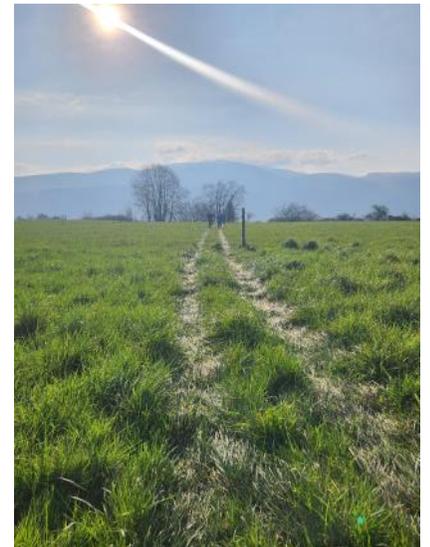




SAINT-VERAND

Avril 2025

Journal communal



Sommaire

4



VIE MUNICIPALE

9



RÉTROSPECTIVE

12



BUDGET

14



ENFANCE JEUNESSE

16



CCAS

17



ASSOCIATIONS

Chers Saint-Vérannaises et Saint-Vérannais, cher(e)s ami(e)s,

« ... Cette année fut, une fois de plus, riche de projets aboutis (comme celui de la voie verte dont les 1,6 km nous obsédaient depuis des années), des projets aboutis grâce à l'engagement et le dévouement de chacun des membres de l'équipe municipale car, vous pouvez l'imaginer, de la cohésion d'une équipe naît la force nécessaire à son action.

Être élu c'est un engagement, c'est une mission, c'est porter en soi le sens de l'intérêt général, c'est faire preuve de solidarité, c'est donner de son temps sans compter, au détriment parfois d'une vie personnelle.

Aussi, permettez-moi au passage de remercier très chaleureusement toutes les familles des élus pour leur grande patience et leur esprit de partage.

Je profite de l'occasion pour remercier les associations de la commune. Grâce à tous ces bénévoles, ces hommes et ces femmes qui n'attendent rien en



retour, exemples vivants de générosité et d'altruisme, le tissu associatif contribue au dynamisme de notre village. Grâce à vous, nos enfants découvrent le sport, la culture et les valeurs du vivre-ensemble, ... nos aînés, du réconfort, des activités, une écoute attentive.

Votre action nous est précieuse, votre présence indispensable.

Je vous remercie et vous souhaite longue vie !

Ce moment de convivialité nous donne aussi l'occasion de rappeler toute notre gratitude aux enseignants qui, par leur dévouement, nous rappellent que l'éducation est la clé de la liberté, de la justice et du progrès.



Merci pour votre passion, merci de croire en un avenir meilleur et de donner à chaque élève la chance de se construire.

Ils travaillent souvent dans l'ombre et sans eux notre village ne serait pas ce qu'il est. Je veux parler bien sûr de l'ensemble du personnel communal dont la compétence, la réactivité et l'attachement à la qualité du service public nous ont permis de relever des défis. Ce sont les artisans discrets mais indispensables de notre quotidien.

Votre travail est partout autour de nous : dans les rues et les bâtiments que vous entretenez, dans les structures d'animation que vous dirigez, dans les services que vous assurez avec professionnalisme.

Grâce à vous tous, notre commune est un lieu où il fait bon vivre !

Je faisais allusion aux projets d'envergure aboutis qui exigent des dossiers complexes, une coordination minutieuse, une anticipation des besoins futurs, de la concertation mais il faut aussi garder à l'esprit, l'importance du quotidien dans une mairie et la gestion des multiples dossiers qui en découlent, touchant à des domaines tels que l'administration générale, l'urbanisme, les services à la population, la gestion des écoles, la culture ou encore les infrastructures publiques.

Les élus et les agents municipaux doivent faire preuve d'une grande polyvalence et d'un engagement constant, chaque résolution de dossier contribuant à la qualité de vie des habitants. Cette gestion minutieuse et diversifiée illustre combien ce travail est à la fois technique, humain et profondément ancré dans le concret.

En somme, le travail quotidien en mairie, bien que parfois discret, voire invisible, est la clé de voûte de la vie communale, le fondement de la relation de confiance entre les citoyens et leurs élus.

Une page vient de se tourner, une autre va s'écrire



où déjà apparaissent en filigrane les ultimes projets de ce mandat 2020-2026.

Je citerai parmi ces dossiers majeurs : l'organisation de l'enquête publique relative à la classification des chemins communaux et la cartographie en résultant, une étude concernant l'éventuel choix de doter le village de caméras de surveillance, la rénovation du bâtiment centre village abritant les toilettes publiques et peut-être celle de la façade de la mairie, l'aménagement des infrastructures relatif au futur lotissement « Lou Neye » (les noyers en patois) avec son suivi technique et administratif, la finalisation de l'aménagement de sécurité de la rue des acacias, et surtout la vigilance à apporter à la pérennité des structures municipales et associatives qui font que vous vous sentez bien dans ce village, que pour rien au monde, vous ne souhaiteriez quitter !...

L'ensemble de l'équipe municipale reste à votre entière disposition et vous présente ses meilleurs vœux pour 2025 ! » (*Extrait du discours de la cérémonie des vœux 2025*).

Dominique UNI

Bienvenue à Lionel GILIBERT

Suite au départ de Romain Arnaud, récemment affecté aux services techniques de la Communauté de Communes, la commune a recruté Lionel Gilibert depuis début janvier. Paysagiste de formation, il a intégré le service technique pour prendre en charge l'entretien des espaces verts, la tonte, la taille, le fleurissement ainsi que le nettoyage des espaces publics et des cheminements doux.



VIE MUNICIPALE

Matinée nettoyage de la commune

Le 22 mars dernier et pour la quatrième année consécutive, a eu lieu la matinée de nettoyage de la commune. Une vingtaine d'habitants et élus s'est retrouvée pour l'entretien de chemins communaux, empruntés notamment lors de la randonnée du 30 mars. Cinq secteurs ont ainsi pu être nettoyés. Une



autre équipe s'est quant à elle occupée du nettoyage de cheminements piétons dans le centre du village mais aussi des abords de la Cumane.

Un grand merci aux participants ainsi qu'à Mariam et Anaïs qui ont, elles, œuvré en cuisine pour préparer le repas du midi qui a permis de clôturer cette matinée.



Marché de producteurs

Depuis le début du mois de mars, vous pouvez retrouver des fruits et légumes sur le marché de producteurs de Saint-Vérand.

Ces produits, issus de la production de Jordan Lyonne, sont cultivés sur les communes de Saint-Romans et Saint Just de Claix. À partir de la mi-avril, les fraises et asperges seront en vente le dimanche matin de 9h à 12h.

Claire est également de retour depuis le mois d'avril avec des fromages et yaourts de brebis.

François, Eva, Caroline et Raphaël sont toujours présents pour vous proposer viandes, pains et fromages de chèvres.



Et pour fêter
l'anniversaire du
marché, nous vous
proposons une matinée
festive le
dimanche 22 juin :
animations à destination
des familles, apéritif en
musique...
Le programme sera
disponible très
prochainement sur le
site de la commune.

Job d'été

Les services techniques recherchent 3 jeunes (minimum 16 ans) en job d'été entre le 20 juin et le 1er septembre. Envoyez vos cv et lettres de motivation au secrétariat de la mairie avant le 16 mai.

Date à retenir

La commémoration des 80 ans de l'armistice de la Seconde Guerre mondiale aura lieu le jeudi 8 mai à 10h. Le départ se fera depuis la salle des fêtes de Saint-Vérand.

Pour cet événement, les sapeurs pompiers de Saint Marcellin seront présents ainsi que les enfants de l'école de Saint-Vérand.

Frelon asiatique : comment lutter ?

Le 25 mars dernier, une réunion sur le frelon asiatique a été organisée en mairie. Une vingtaine de personnes était présente pour échanger sur ce phénomène de plus en plus préoccupant.

Un réseau de piégeage efficace

Depuis trois ans, un réseau de piégeage a été mis en place sur la commune avec l'aide d'une trentaine de piégeurs bénévoles. La municipalité fournit gratuitement les pièges pour soutenir cette initiative.

En 2024, ce sont 110 pièges qui ont été installés et suivis sur le territoire. Ces dispositifs ont permis de capturer environ 750 fondatrices, un nombre significatif dans la lutte contre ce nuisible. En effet, ce sont les fondatrices qui, après hibernation, lancent la colonie chaque année. En les capturant tôt dans la saison, on limite ainsi la multiplication du frelon asiatique.



À l'automne dernier, une petite dizaine de nids ont été recensés. Six de ces nids ont été détruits courant octobre et début novembre, une étape essentielle pour éviter que la population de frelons ne prenne trop d'ampleur.

Mobilisation pour 2025

Cette année encore, la vigilance des habitants est primordiale pour limiter la propagation de ce nuisible. C'est pour cette raison que le réseau de piégeurs a été reconduit grâce au bénévolat de 35 piégeurs et la distribution de 130 pièges.

Si vous découvrez un nid de frelons asiatiques près de votre domicile, il est crucial de ne pas tenter de l'éliminer vous-même car cela peut être dangereux. Il est recommandé de contacter la mairie ou des professionnels qualifiés pour procéder à sa destruction en toute sécurité.

Qu'est-ce que le frelon asiatique ?

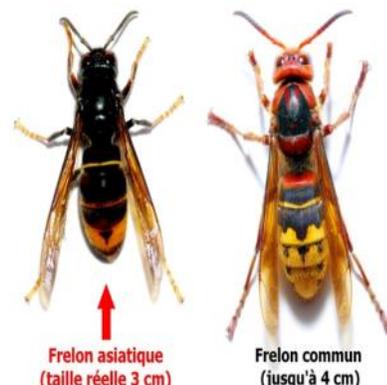
Originaire d'Asie, le frelon asiatique (*Vespa velutina*) est une espèce invasive qui est arrivée en Europe au début des années 2000, probablement via des cargaisons de poteries. Depuis son arrivée en France, il a progressivement envahi le territoire, notamment dans le Sud-Ouest. Il cause aujourd'hui de nombreux dégâts, tant pour la biodiversité que pour les populations humaines.

Le frelon asiatique est un prédateur redoutable pour nos abeilles dont il dévore les colonies, menaçant ainsi la pollinisation et la production de miel. Il peut devenir agressif si son nid est perturbé et sa piqûre, bien que rarement mortelle, peut provoquer des réactions allergiques graves.

Comment le reconnaître ?

Facilement identifiable grâce à sa couleur distinctive (noir avec une bande orange vif sur l'abdomen), il est également plus petit que son cousin européen (*Vespa crabro*), avec une taille d'environ 2,5 cm de long. Les nids sont souvent situés dans des endroits protégés comme les greniers, les haies ou les arbres en hauteur, ce qui les rend parfois difficiles à repérer.

Un grand merci à tous les habitants qui participent activement à cette lutte !



Le Mixage Café

Espace de vie sociale agréé par la CAF depuis 2019, doit renouveler son agrément pour la période 2026/2029.

Pour cela, il est nécessaire de réaliser une évaluation du projet actuel et de recueillir les besoins des habitants, afin de construire un projet adapté aux attentes de la population.

Vous trouverez ci-dessous les liens pour accéder au questionnaire qui permettra d'analyser vos besoins et de construire le projet social du Mixage Café.



Retrouvez l'actualité de la Commune sur l'application

Panneau Pocket

100% GRATUIT 100% ANONYME 0% PUBLICITÉ

Disponible aussi sur ordinateur et tablette

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

- Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.
- Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !
- Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".
- Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

BONNE UTILISATION !

Encore plus simple, scannez pour télécharger l'appli !

LES ROUTES NE SONT PAS VOS POUBELLES !

Cannettes, bouteilles en verre, emballages de nourriture et parfois déchets plus volumineux...



CADRE DE VIE

C'est toujours le même constat. Lors de chaque opération de nettoyage de la commune, les participants élus et habitants bénévoles ont du mal à comprendre comment ils peuvent ramasser autant de déchets jetés n'importe où au bord des routes. Ce fut encore le cas lors de la journée « nettoyage » proposée et organisée par la commune le 22 mars.

C'est un vrai fléau, non seulement une pollution visuelle mais aussi un désastre écologique pour la faune et la flore, un manque total de respect et un comportement irresponsable de certains automobilistes et promeneurs pour l'environnement et les autres citoyens.

Une triste réalité qui semble impossible à renverser...

Pourtant, nous sommes tous concernés et pouvons faire un geste individuellement.

Lequel ? Mettre son déchet dans une poubelle...

... « Et au milieu coule une rivière » ...

La nôtre ou les nôtres, devrais-je dire ! Que ce soient les ruisseaux des ROUSSES, des MAINES ou de QUINCIVET, la plus connue de nous tous étant la rivière de la CUMANE, tous offrent assurément un cadre idyllique pour les promenades en famille et les terrains de jeux des enfants.

Malheureusement, ces cours d'eau sont eux aussi impactés par des découvertes improbables dues au manque de citoyenneté et à la bêtise de certains de nos concitoyens alors que l'ensemble des collectivités s'engage aujourd'hui à leur entretien régulier pour une bonne gestion des embâcles et de la végétation présente le long des lits et pour le maintien de la diversité des milieux aquatiques.

ON COMPTE SUR VOUS POUR QUE CESSENT TOUTES CES DERIVES !

D. UNI

Bientôt à Saint-Vérand, dans un cadre idyllique, à proximité du centre du village,

le lotissement « LOU NEYE » ou « Les jardins de Saint-Vérand »

BP NATIVE, constructeur de maisons individuelles, vous propose ce lotissement composé de 21 lots de terrains à bâtir, dont les superficies varient de 265 m² à 640m². Ces lots entièrement viabilisés seront prêts à recevoir votre projet de construction.

Ensemble, nous vous proposons d'élaborer et de finaliser votre futur plan de maison tout en respectant vos envies mais aussi votre budget, la signature d'un contrat de construction avec toutes les assurances en vigueur et la norme RE2020, essentielle pour réduire les consommations énergétiques et les émissions carbone du logement.



CHRISTOPHE reste à votre écoute pour toute demande d'informations complémentaires.

AGENCE DE ROMANS SUR ISERE 26100.
6 bis avenue JEAN MOULIN - tel 0475453664



LES CONFLITS DE VOISINAGE

« Je suis aujourd'hui convaincue que votre préoccupation majeure est votre cadre de vie : un village propre, accueillant, respecté et sûr. Quoi de plus légitime que de souhaiter s'épanouir dans un environnement agréable et tranquille ?

De nombreux efforts sont à noter sur la présence, l'efficacité et l'engagement du personnel municipal. Cependant, ces efforts sont souvent anéantis par les incivilités d'une minorité de la population qui agit sournoisement : dépôts sauvages de déchets et encombrants, divagation d'animaux, non-respect des règles de voisinage...

Essayons donc d'être des citoyens responsables, autonomes, solidaires et respectueux de l'environnement d'autrui.

Toutes et tous êtes les ambassadeurs de Saint-Vérand : protégez votre commune, participez activement à son entretien en étant tout simplement **RESPECTUEUX** ! La qualité de vie au sein d'une collectivité est avant tout une histoire d'attitudes et d'actions individuelles... ».

D. UNI

LES DEJECTIONS CANINES

Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants.



Pour un propriétaire de chien qui se respecte, le ramassage des déjections de son animal doit être un réflexe. Il ne doit pas le faire par crainte de l'amende, mais tout simplement par civisme. En outre, un passant peut malencontreusement glisser sur la crotte d'un chien et se faire mal.



Dans ce cas, la **responsabilité civile du propriétaire de l'animal** est engagée.

LE JARDINAGE, LE BRICOLAGE, LES TRAVAUX DE CHANTIERS

Les travaux entraînant l'usage de matériels bruyants (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse...) sont soumis à des horaires définis par la loi.

À SAINT-VERAND, les particuliers peuvent effectuer leurs travaux :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et 14h à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

L'ENTRETIEN DE LA VEGETATION

L'élagage de la végétation doit être régulier et annuel, tout comme le ramassage des feuilles. La végétation ne doit pas gêner vos voisins et dépasser sur l'espace public (trottoirs, rues, signalisation, réseaux aériens...). Vous devez prendre en considération que la hauteur d'un arbre peut être dangereuse selon les conditions climatiques (tempêtes, rafales de vents...).

ATTENTION

Vous n'avez pas le droit de couper vous-même les branchages de votre voisin dépassant sur votre propriété, seulement les racines de l'arbre, à l'aplomb de la limite séparative.

Il est interdit de cueillir les fruits de l'arbre de votre voisin, même si la branche dépasse dans votre propriété ; seuls les fruits qui tombent vous appartiennent.

Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts (herbe, feuilles mortes, résidus d'élagage, de taille de haies et arbustes ou de débroussaillage, épluchures...), comme l'ensemble de ses déchets ménagers. Pour évacuer vos différents déchets et notamment ceux issus du jardin, rendez-vous à la déchèterie. À moins que vous vous lanciez dans le compost !



Brûler ses déchets verts à l'air libre est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Les voisins accommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

LES ANIMAUX DOMESTIQUES



Le propriétaire de l'animal doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la tranquillité de ses voisins.

Il existe ainsi des solutions pour limiter l'aboiement intempestif d'un chien : le dressage.

De même, si vous vous promenez avec votre chien sur la voie publique, celui-ci doit être obligatoirement tenu en laisse.

Rappelons que les chiens catégorisés ont obligation de porter une muselière.



URBANISME - PLUi

La compétence **URBANISME** des communes a été transférée à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté au 1er juillet 2021, en vue de l'adoption d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ou PLUi. L'élaboration du PLUi a été engagée par une délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021.

Il s'agit d'un document d'urbanisme, établi à l'horizon de 15 ans, pour les 47 communes du territoire. Ce document réglementaire déterminera les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols, à l'échelle du territoire de l'intercommunalité et deviendra le document de référence unique, remplaçant les documents d'urbanisme en vigueur.

Le projet complet de PLUi a été présenté et voté en conseil communautaire du 6 février dernier. Cette étape est appelée « l'arrêt du PLUi ». Les communes membres de SMVIC et les Personnes Publiques Associées (PPA) disposent maintenant de 3 mois pour rendre un avis sur ce projet (jusqu'au 7 mai).

Lors de l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, le public est invité à participer, à 2 reprises, au processus décisionnel.

D'une part, en tout début de procédure, dans le cadre d'une concertation mise en œuvre pendant l'élaboration du document : il s'agit là des réunions publiques qui ont eu lieu jusqu'à l'automne 2024, et d'autre part, en fin de procédure, sur le projet arrêté, dans le cadre d'une enquête publique.

Le PLUi arrêté est consultable sur le site internet de Saint Marcellin Vercors Isère communauté ou sur demande.

Cette enquête publique sera organisée par SMVIC à compter du début de l'été.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra laisser ses observations et propositions sur un registre dématérialisé ou les consigner sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans chaque lieu d'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le PLUi peut être modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête.

CHEMINS RURAUX

Les chemins ruraux sont des chemins appartenant aux communes, affectés à l'usage du public, qui n'ont pas été classés comme voies communales. Ils font partie du domaine privé de la commune et bénéficient d'un régime juridique particulier.

Dans le cadre du travail engagé depuis plusieurs mois sur le recensement et la modification du tracé de certains chemins ruraux, la commune engage une **procédure d'échange de terrains** visant à optimiser l'usage et l'entretien de certaines continuités. Cette opération permet notamment de régulariser des situations anciennes, de faciliter des projets communaux ou de préserver des espaces naturels.

Conformément à la réglementation, **les projets d'échange de terrains doivent faire l'objet d'une mise à disposition du public** pendant un 1 mois. Cette étape permet à chacun de prendre connaissance des parcelles concernées et d'émettre, le cas échéant, des observations. Sept procédures d'échange de terrains seront engagées, et feront l'objet de cette mise à disposition en mairie du 5 mai au 6 juin 2025.



Parallèlement, la commune lance une **enquête publique au cours de la deuxième quinzaine de juin 2025** sur le **recensement des chemins ruraux**. Ce travail a pour objectif de :

- dresser un inventaire précis des chemins existants sur la commune,
- identifier les chemins ayant disparu ou étant devenus impraticables,
- **proposer la modification ou l'aliénation** de certains d'entre eux, dans le respect des règles en vigueur.

Un **commissaire enquêteur** sera désigné pour conduire cette enquête. Il recueillera les avis du public et formulera ses conclusions. Chacun pourra consulter le dossier en mairie et transmettre ses remarques dans le registre d'enquête ou par courrier.

Ces démarches participent pleinement à une **gestion transparente et durable du patrimoine communal**. Votre implication est précieuse : n'hésitez pas à venir vous informer et à contribuer par vos observations à ce patrimoine structurant pour notre territoire.

ENTRETIEN DES COURS D'EAU

De janvier à mars, un entretien des abords de la Cumane et des Rousses a été réalisé sous maîtrise d'œuvre du SYMBHI (syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère).

4 secteurs ont été concernés entre le lotissement des Frênes et le lieu-dit « Les travers », entre le pont des services techniques et le cimetière, au niveau du pont du stade et sur les Rousses au niveau du lotissement de la Cascade, pour un linéaire total de 3,2 km.

Les jardins de la solidarité (chantier en insertion) sont intervenus pour la majorité des travaux et l'ONF pour les plus grands arbres nécessitant des travaux de bûcheronnage plus

importants.

Tous ces travaux ont concerné des parcelles mitoyennes à la Cumane de propriétaires privés et ont nécessité 38 jours d'intervention pour un coût hors-taxé de 27 840 € financé par le SYMBHI.

La commune a effectué le même travail sur ses parcelles communales en bordure de Cumane entre le secteur des Frênes et des services techniques avec une équipe de bénévoles dans le cadre du nettoyage des chemins.

Courant juin, une réunion d'information sera organisée en mairie, en collaboration avec les techniciens rivière du SYMBHI et de la communauté de communes, en direction des riverains et des exploitants des parcelles limitrophes au cours d'eau.

Ça s'est passé sur Saint-Vérand...

Repas des aînés :

Le 1er décembre, près de 100 seniors se sont retrouvés pour célébrer la fin de l'année 2024 lors d'un délicieux repas préparé par le restaurant Sainte Philomène.



Une ambiance musicale joyeuse a été animée par Musdance. Ceux qui avaient choisi de ne pas participer à cette journée ont reçu un colis de Noël, délicatement garni de produits gourmands. Ce fut un moment de partage précieux pour tous.



SPORTS LOISIRS BIEN-ÊTRE



Samedi 30 novembre, notre association tenait sa **6^{ème} Assemblée Générale** dans la salle Paul Berret. Les participants ont profité de l'occasion pour poser des questions au bureau et à Nathalie, la nouvelle animatrice Pilates qui s'était rendue disponible, merci à elle. Thibault, l'autre animateur, retenu par d'autres engagements s'est excusé de son absence. Les résultats de l'année 2023-2024 ont été présentés et validés comme le budget de l'année 2025-2026. Nous remercions Patrick Giroud, délégué à la vie associative, toujours fidèle à nos assemblées générales.



Vendredi 17 janvier 2025, une trentaine d'adhérent(e)s s'est retrouvée dans la salle des fêtes pour célébrer la nouvelle année et partager la traditionnelle « **galette des rois** ». Les repas partagés ont été l'occasion de découvrir les recettes des voisin(e)s de table.

A l'initiative de Thibault, notre nouvel animateur, de nombreuses adhérentes et adhérents ont pu partager un **goûter, un repas, un restaurant** pour clore et/ou démarrer la nouvelle année. Un grand merci à lui.

Salon du livre

Une vingtaine d'auteurs locaux avait donné rendez-vous aux amoureux de la lecture le dimanche 24 novembre 2024 pour la 7^{ème} édition du salon du livre organisée par les Editions Achille Lescabot. De nombreuses animations étaient au programme : atelier d'écriture, musique, slams et tombola avec la possibilité de gagner des livres dédiés par les auteurs présents.



Diner-spectacle

Le samedi 8 février 2025, l'association Editions Achille Lescabot avait invité la troupe théâtrale Chattoise Thélème à un diner spectacle. Celle-ci a joué sa dernière pièce : « Thélème remonte le temps ». Cent personnes ont pu profiter du spectacle comique et du succulent repas concocté par la brigade du restaurant Sainte-Philomène de Chatte.



Représentation chœur féminin DOÑA

Le vendredi 21 mars à 20h, le Ccas et le Mixage Café ont organisé dans le cadre des journées internationales des droits des femmes, un spectacle haut en couleur. Ce chœur féminin de plus de 20 artistes a enchanté 140 spectateurs avec une représentation joyeuse mêlant chants et danses. Une très belle soirée, bercée par des chants populaires et traditionnels racontant des petites et grandes histoires de femmes.



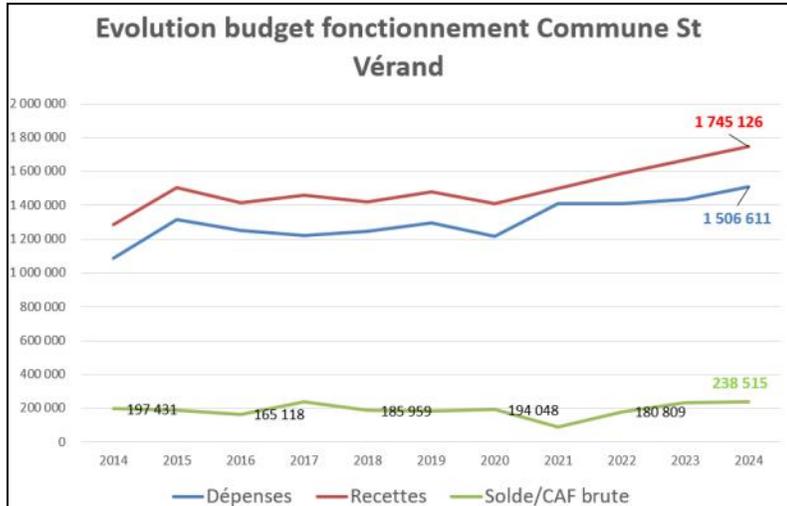
Cette année encore, les activités ne manquent pas lors des temps périscolaires :

- Atelier de théâtre animé par Pascale Massé de la compagnie Les chemins de Traverse
- Les circuits à billes créés lors des jeux libres de la pause méridienne
- La malle à jouer, qui permet aux enfants d'imaginer et d'inventer des jeux de rôles
- Sortie au parc de jeux de Saint Marcellin après une séance cinéma lors des vacances de février
- Ou encore, la visite de la caserne des pompiers de Saint Marcellin.



2024, une année exceptionnelle d'investissements

Le budget de la commune est réparti en deux grandes sections : fonctionnement et investissement. Le premier concerne le quotidien de la collectivité, le second les investissements structurants réalisés sur la commune (bâtiments, matériel, équipement et voirie).



Les économies engagées sur l'énergie, la renégociation de contrats de maintenance ou encore la vigilance sur les fournitures générales permettent de contenir l'augmentation des charges soumises à l'inflation sans détériorer la qualité des services.

Les produits de notre collectivité s'expliquent par la progression de la recette des impôts. Sans augmentation des taux d'imposition de notre collectivité depuis 2011, la réévaluation nationale de l'assiette de calcul des bases d'imposition nous permet néanmoins d'augmenter de manière significative nos recettes. Celle-ci compense la baisse des dotations d'état engagée depuis bientôt 10 ans. A cela s'ajoute la participation des familles et usagers à certains de nos services (cantine, garderie et périscolaire principalement) ainsi que le remboursement de la mise à disposition d'une partie du personnel à Zébulon et Mixage Café.

Investissement 2024, plus d'un million d'euros

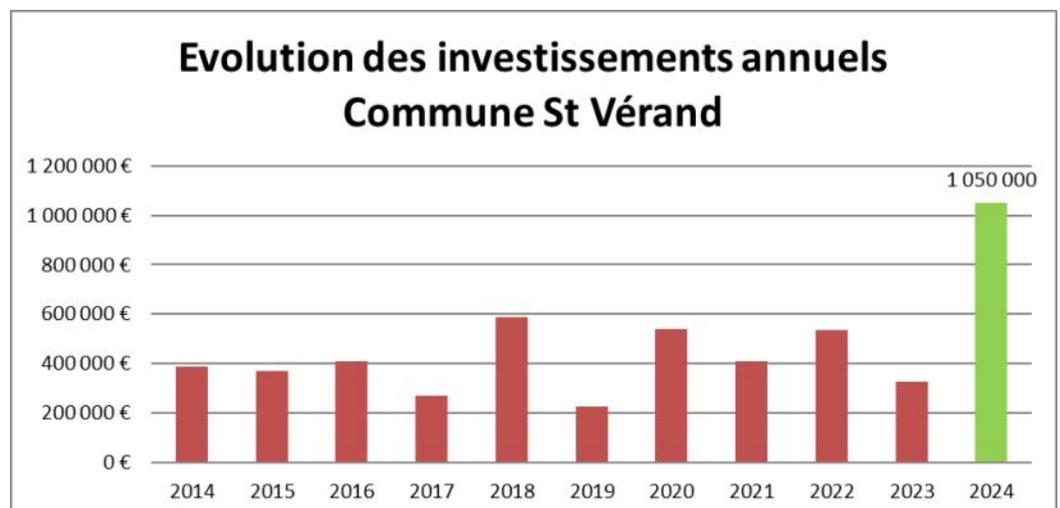
L'année 2024 a été exceptionnelle au titre des investissements, comparativement aux années antérieures, c'est plus du double.

Explication ? La voie verte bien-sûr ! Reliant notre commune à Saint-Marcellin sur près d'un kilomètre, elle permet de circuler en toute sécurité à pied ou à vélo. La fréquentation est importante, entre 50 et 100 personnes par jour en semaine. Une véritable réussite attendue depuis plus de 20 ans. L'investissement a été important (plus de 850 000 euros TTC) mais financé à près de 80% de subvention du HT, soit un reste à charge de moins de 200 000 euros pour notre commune.

Les autres investissements ont concerné le programme annuel de voiries, le remplacement du tracteur et épaveuse des services techniques et quelques aménagements des bâtiments communaux.

L'équilibre de la section d'investissement est permis grâce à un emprunt souscrit fin 2023 et aux subventions liées aux aménagements engagés.

Au final, le projet n'a pas entamé notre excédent global et nous permet d'envisager sereinement les projets futurs.



Fonctionnement

Notre budget de fonctionnement progresse en moyenne de 3% par an pour s'établir en 2024 à plus de 1.5 million d'euros. Les recettes suivent une progression parallèle de l'ordre de 4%. Cela permet d'améliorer notre marge brute (CAF). Sur le dernier exercice, celle-ci s'établit à 238 000 euros. Cette CAF permet d'alimenter la section d'investissement.

Les charges de personnel représentent 48% des dépenses de fonctionnement. Pour notre commune relativement petite, c'est un effort important et assumé par les élus. Ce personnel permet d'offrir un service de proximité aux habitants et usagers.

Vingt salariés, pour quatorze Équivalent Temps Plein, sont à votre service au sein de quatre grandes équipes :

- Accueil Mairie, formalité administrative, urbanisme et agence postale
- Garderie, périscolaire, cantine, ATSEM
- Animation, Mixage café, communication, conseiller numérique
- Agents techniques

Combien ça coûte ?

CCAS et Mixage café

Le CCAS et l'activité Mixage café disposent d'un fonctionnement et budget propre gérés par son conseil d'administration. Le personnel « Mixage café » est salarié de la commune et mis à disposition du CCAS qui rembourse annuellement ces charges. La diversité et richesse des activités du Mixage café et le rayonnement de son espace de vie social ne sont plus à démontrer. Le budget consolidé du CCAS est de l'ordre de 140 000 euros, les 2/3 concernent le personnel mis à disposition qui fait vivre au quotidien la structure avec l'aide des bénévoles. Ces charges sont équilibrées principalement par les subventions importantes (65% du budget, CAF, département, fonds privés, SMVIC). La commune attribue une subvention annuelle qui, pour **2024, était de 30 000 euros**. La commune met aussi à disposition le bâtiment « Mixage café » et assure son fonctionnement au quotidien (assurance, énergie et maintenance).

[Retrouvez toutes les activités dans le rapport d'activité 2024 consultable sur le site de la commune](#)

CCAS Mixage café en chiffres : 545 adhérents

Fréquentation moyenne 29 personnes / jour (dont 1/3 habitants Saint-Vérand)

Zébulon

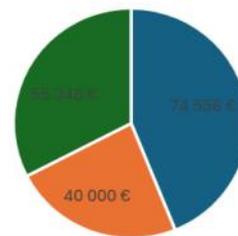
L'accueil de Loisirs

« Zébulon » regroupe, pour les enfants scolarisés, les activités d'animation pendant les petites et grandes vacances ainsi que le périscolaire (garderie matin, soir et mercredi, restauration scolaire).

Cette structure dispose d'un budget dit « annexe » de la commune, ce qui permet d'isoler les produits et charges associés du service et facilite les demandes de subventions (Caisse d'Allocations familiales et Communauté de Communes) et l'élaboration de la grille tarifaire. Zébulon dispose ainsi d'un budget de l'ordre de 165 000 euros, constitué à 85% de charges de personnel. Ces charges sont équilibrées par la participation des familles, les subventions perçues et une **dotation annuelle de la Mairie. Pour 2024, celle-ci était de 40 000 euros**. La maîtrise des charges permet de contenir la participation des familles et celle de la commune qui met aussi à disposition le bâtiment « Zébulon » et assure son fonctionnement (assurance, énergie et maintenance).

143 enfants différents accueillis lors des temps de vacances, 149 lors des temps périscolaires
Plus de 50 000 heures d'accueil

Financement "Zébulon" 2024



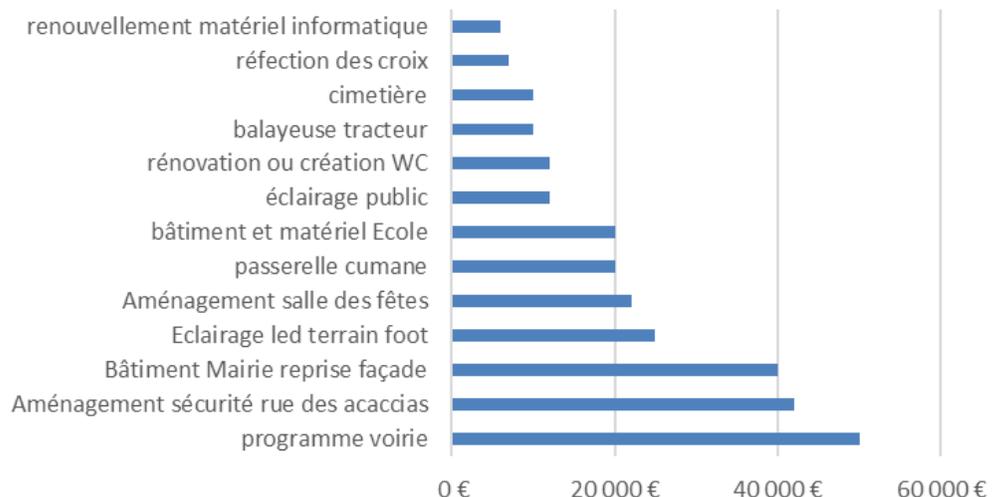
■ participation familles ■ Dotation Mairie ■ subvention

2025, un budget de transition avec des inconnues

La commune a fait le choix l'an dernier d'engager un PUP (programme urbain partenarial) avec un investisseur privé afin de bâtir un nouveau quartier « LOU NEYE » au centre village (zone AU4). Ces habitations permettront de répondre aux demandes importantes de logement sur notre commune (achat, locatif et social) et de conforter notre développement. La commune devra assumer une partie des travaux communs (voirie-réseau-parking-aire de jeux). L'opération n'est pas encore finalisée mais est inscrite dans notre budget à hauteur de 430 000 euros. Nous attendons pour cet été la décision finale du lotisseur pour lancer les premiers travaux.

D'autre part, en cette fin de mandat, notre équipe a décidé de terminer des aménagements prévus (entretien des bâtiments, sécurisation des voiries et cheminements) ou de procéder à des investissements plus modestes. Certains projets restent dépendants de l'accord de subventions et pourraient être terminés début 2025.

Investissements prévus 2025 hors zone AU4





Honneur à une femme d'exception, ALICE MILLIAT !

L'école primaire de SAINT-
VERAND va porter son nom !

ENFANCE



Lors de l'année scolaire 2023-24, l'ensemble des classes avait travaillé sur le thème des Jeux Olympiques et la classe de CM1-CM2 avait alors découvert une femme exceptionnelle, méconnue du grand public, Alice MILLIAT. Les élèves ont pu apprécier les différentes valeurs et le combat de cette femme remarquable du début du XXe siècle. Grâce à elle, de nos jours, les femmes ont le droit de pratiquer n'importe quel sport et à un haut niveau.

« Née le 5 mai 1884 à Nantes et morte le 19 mai 1957 à Paris, Alice Milliat nageuse, hockeyeuse et rameuse française s'est battue pour la reconnaissance des femmes dans le sport. Cette figure méconnue du sport féminin et du féminisme au XXe siècle a organisé les premiers Jeux olympiques féminins à Paris en 1922. »

En juin 2024, lors d'un conseil d'école et à la demande des élèves, il avait été proposé de



nommer le groupe scolaire du nom de cette femme. Cette proposition n'avait pas été immédiatement retenue par les élus qui souhaitaient une présentation officielle lors d'un conseil municipal.



Mardi 18 février 2025, une délégation d'élèves et d'adultes de l'équipe éducative (enseignants, parents délégués, DDEN) a présenté au conseil municipal le projet de nommer l'école communale Alice MILLIAT. Après un discours d'ouverture puis une petite vidéo retraçant la vie de cette femme, deux élèves ont présenté leur exposé et leur demande. Enfin, la conclusion était rondement menée par une maman d'élève.

Quelques jours plus tard, nous avons eu la grande joie d'apprendre que notre école porterait ce nom symbolique d'Alice MILLIAT. Toute l'équipe éducative tient à remercier les élus pour leur écoute ; les élèves sont très fiers que leur projet ait abouti.

La dénomination officielle de l'école aura lieu le mardi 1er juillet à 18h30 à la suite de l'exposition de fin d'année présentée à l'école. Tous les habitants sont les bienvenus à cet événement, qui sera clôturé par un verre de l'amitié.



Durant ces premiers mois de l'année, toutes les classes de l'école ont pu bénéficier d'un cycle de 6 séances de découverte du yoga, animé par une professeure diplômée, habilitée à exercer dans les classes. Les séances ont été variées et adaptées à chaque niveau pour aider les enfants à se sentir mieux, à accepter et gérer leurs émotions.

Tous les élèves ont également bénéficié de l'intervention d'un agent de l'Intercommunalité pour une sensibilisation à un meilleur tri des déchets et à la protection de l'environnement. Ils ont même appris à fabriquer du papier recyclé à base de vieilles feuilles !



D'ici la fin de l'année, les classes poursuivront leur projet théâtre (CE1 et CE2-CM1), leurs projets sportifs (rugby, foot, vélo...), leurs séances de mime (maternelle et CP) et bien d'autres encore avec des visites prévues au musée de Bourgoin Jallieu, au festival de l'Enfance de l'art, à Moulin guitare...

Nous remercions la mairie et bien sûr le Sou des écoles pour leur financement généreux !



JEUNESSE



Un Kamishibai contre le harcèlement : les ados s'engagent pour les plus jeunes

Pendant les vacances d'été 2024, un projet original et engagé a vu le jour au sein d'une colonie de vacances pas comme les autres. Des adolescents membres du Conseil de jeunes du Mixage Café ont collaboré avec l'artiste Jonathan Ferrara, de l'atelier

Coucou, pour créer un kamishibai – un petit théâtre de papier d'origine japonaise – sur un thème aussi sensible qu'essentiel : le harcèlement.

L'idée était simple mais forte : sensibiliser les plus jeunes à cette problématique à travers une histoire illustrée, accessible et



parlante. Durant leur séjour, les jeunes ont participé à toutes les étapes de la création : écriture du scénario, conception des personnages, illustrations... Chaque planche raconte une étape de l'histoire, pensée pour aider les enfants à comprendre ce



qu'est le harcèlement, comment il peut se manifester et surtout, comment réagir face à une telle situation.

Le kamishibai terminé n'est pas resté dans un tiroir. Il est désormais utilisé pour des lectures à voix haute au mixage café et dans le centre de loisirs Zébulon, effectuées par les adolescents eux-mêmes, devenus pour l'occasion passeurs d'histoire et d'émotions. Ce projet permet à la fois de renforcer le lien entre générations, de valoriser la parole des jeunes et de favoriser la prévention dès le plus jeune âge, le tout dans un format ludique et artistique.

Ce kamishibai est bien plus qu'un outil pédagogique : c'est le fruit d'un travail collectif, engagé et créatif, porté par une jeunesse qui souhaite faire bouger les lignes, un dessin et une page à la fois.

L'affiche du Conseil des Jeunes primée !

BRAVO POUR LEUR IMPLICATION !

Tout au long de l'année 2024, Le Conseil des Jeunes de Saint-Vérand a travaillé avec détermination sur la problématique du harcèlement. Lors de la semaine estivale « les Coups de pieds de l'été », ils ont réalisé deux affiches de sensibilisation en collaboration avec une graphiste professionnelle.

L'une de ces 2 affiches aborde le thème du cyberharcèlement, une forme de violence en ligne de plus en plus présente.

Leur travail a été présenté dans le cadre du Prix "Non au harcèlement 2025", organisé chaque année par l'Éducation nationale. En février dernier, c'est avec



une immense fierté que le Conseil des Jeunes a appris que leur affiche avait été désignée lauréat académique dans la catégorie « Affiche prévention du cyberharcèlement » et participera à la phase nationale du prix "Non au harcèlement".

Les résultats seront dévoilés fin avril 2025. Les jeunes de Saint-Vérand espèrent que leur engagement et leur action, portés par cette affiche, inciteront chacun à réfléchir et à agir contre le harcèlement sous toutes ses formes.





Pour clôturer l'année 2024, le Mixage Café a organisé de nombreuses animations festives et culturelles offrant une atmosphère dynamique et joyeuse.

Des sorties en famille ont permis à chacun de profiter de moments privilégiés et de découvrir de nouveaux horizons : le musée des senteurs à St Antoine L'abbaye et l'étang Cot Marin.



Grâce au partenariat avec le Diapason, petits et grands ont découvert le spectacle « cirque et acrobates muets de la compagnie Baccara », mêlant des acrobaties, de la jonglerie et du mime. Le partenariat se

poursuivra en janvier 2025 avec « Au dodo Loupiot » pour les plus petits.

Les jardiniers bénévoles du Mixage Café ont accueilli Pascal ASPE, du centre écologique « Terre Vivante » pour animer une journée d'information sur le thème « les nuisibles et indésirables du jardin ».



Mais c'est lors de la journée solidaire de NOEL que la magie a opéré. Ce moment de partage a réuni près de 150 personnes renforçant ainsi les liens sociaux. Les bénévoles du Mixage Café ont préparé et offert un repas, suivi d'une animation « contes et comptines de NOEL » par Pascale BRUN. L'après-midi s'est rythmée de partage et dons de jeux.

2025 : un début d'année prometteur : la nuit de la lecture

Les bénévoles de la P'tite Bibli ont organisé « la Nuit Livresque ». Cette soirée a offert un programme riche et varié, plongeant les participants dans un univers poétique et littéraire. Des textes de l'auteur D. Pennac, parrain de cette micro bibliothèque ont été mis à l'honneur. Christian PEVET a récité en patois des fables de La Fontaine.

Une belle soirée conviviale agrémentée d'une soupe et de douceurs aux pommes, bercée de musiques, de chansons et de textes comiques.

CCAS.VIE SOCIALE



La jeunesse au Mixage Café

Neuf adolescents composent le Conseil de Jeunes de l'année 2024. Ils se réunissent deux fois par mois pour exprimer leurs idées, leurs préoccupations et leurs besoins. Ils jouent un rôle dans la création d'activités et de projets solidaires au Mixage Café. Le Conseil de jeunes est encadré par Kandy TEROL, animatrice jeunesse, secondée par Clément BOUCHARD en service civique.



Le harcèlement et l'égalité hommes-femmes ont été les thèmes abordés en 2024. De nombreux projets ont ainsi vu le

jour autour de ces sujets : création d'affiches de prévention, flocage de t-shirts, enregistrement d'une chanson, fabrication d'un kamishibai, et une chorégraphie filmée (prévue en 2025). Le Conseil de Jeunes a organisé deux soirées importantes : la projection du film « Le Colosse aux pieds d'argile » suivi d'un débat-discussion et une soirée de restitution des projets réalisés, en compagnie des parents et des partenaires. De nouveaux projets émergeront en 2025.

Ces initiatives ont permis aux jeunes d'encourager la solidarité et la prévention et de s'engager en tant que citoyens.



Vogue Saint-Vérand

Les 26, 27 et 28 juillet !



Samedi 26 juillet

- Concours de pétanque en doublettes

à partir 13h30

- Soirée Food trucks de 19h00 à 22h00

Plusieurs camions avec des spécialités différentes seront présents dans l'enceinte du bal

- Animation musicale de 20h à 22h

- Bal des jeunes DJ de 22h à 1h entrée payante



Lundi 28 juillet

- Concours de boules lyonnaises challenge

« Fernand Gerbert » à partir 13h30



Dimanche 27 juillet

- de 7h à 9h30 :

Départ
randonnées

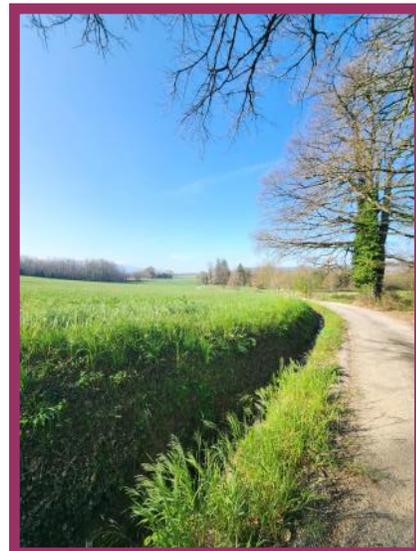
Pédestre

10 et 15 kms

VTT 30 et 45 kms

*Ravitos assurés
jusqu'à 12h*

*Assiette de ravioles
à l'arrivée jusqu'à
14h*



- Apéritif convivial offert par la
Municipalité de 12h à 13h

- Concours de pétanque en triplettes à
partir de 13h

- Repas complet ravioles de 19h à 22h

Réservation conseillée jusqu'au samedi 26/07
midi (chèque ordre Comité des fêtes dans enveloppe
avec feuille NOM, nombre personnes ; reçu boîte
aux lettres CDF place de la Mairie 38160 Saint-
Vérand) paiement CB possible sur place

- Feu d'Artifice à 22h30 tiré au centre
du village



- Animation musicale de 20h à 1h

Plus d'informations sur le site du Comité des fêtes



SOU DES ECOLES

Pour le Sou des écoles, le mois de novembre a été marqué par la vente de brioche et jus de fruit. Le manque de bénévoles ne nous aura malheureusement pas permis d'assurer le service de vente au porte à porte qui nous permettait chaque année de discuter avec les Saint-Vérannais.

Malgré tout, les commandes de brioches et achats sur place étaient au rendez-vous et nous ont permis de collecter de fonds pour les enfants.



Grâce au Sou des écoles, les enfants ont pu profiter d'un goûter de Noël le jeudi 19 décembre. Le père Noël est venu déposer des sachets garnis de papillotes, sablés maisons, clémentines et autres douceurs. Petits et grands étaient ravis.

Le 30 mars s'est déroulée la traditionnelle randonnée de la Ronde des Rameaux. Malgré un vent frais près de 500 courageux sont venus marcher et pédaler sur nos différents parcours. Ils ont pu profiter

à l'arrivée d'une délicieuse assiette de ravioles.

Le Sou des écoles clôturera cette année scolaire 2024-2025 par la kermesse le vendredi 27 juin. Événement qui ravira les enfants mais pas que. En effet, cette année, en plus des traditionnelles activités proposées nous prolongerons ce moment convivial par une boum afin de terminer l'année scolaire en beauté.

ASSOCIATIONS



AMICALES DES BOULES

La boule lyonnaise et son petit coin de paradis

Que vous souhaitiez vous initier à la boule lyonnaise ou tout simplement partager des moments de détente autour d'une partie de cartes, dans le cadre idyllique et ombragé du boulodrome de Saint-Vérand, alors contactez vite son président, **Rolland COTTE** qui saura vous renseigner.

roland.cotte09@gmail.com

06 31 72 76 74



Dès le lundi 5 mai, le boulodrome sera « ouvert » jusqu'au lundi 29 septembre avec des entraînements organisés tous les lundis et mercredis de 13h30 à 18h.

Plusieurs concours de sociétaires viendront ponctuer la période estivale avec bien évidemment celui de la vogue, un concours ouvert à tous, **organisé le lundi 28 juillet !**



LES JOYEUX DAUPHINOIS

L'un de ses principaux objectifs est de permettre aux aînés de Saint-Vérand et des environs de se retrouver dans une ambiance conviviale. Grâce à des réunions régulières, des sorties et des animations, chacun peut tisser de nouveaux liens et ainsi renforcer son cercle social pour vivre une retraite dynamique.

Que ce soit pour le repas des anniversaires, celui de Noël ou le goûter crêpes, toutes les occasions sont bonnes pour des retrouvailles chaleureuses !

Une date à retenir : le concours inter-clubs de coinche, belote et pétanque le 23 avril 2025 !



SPORTS LOISIRS BIEN-ÊTRE



Nous invitons tous les adhérent(e)s à noter dans leur agenda notre habituel **picnique de fin d'année**. Sa date, initialement prévue vendredi 20 juin, sera peut-être déplacée ? Comme les années précédentes, ce rendez-vous sera l'occasion de s'inscrire par anticipation aux activités de la saison prochaine.

Sports Loisirs Bien-Être sera présent au **forum des associations** qui se tiendra début septembre sur la combe de Saint-Vérand

MOTO-CLUB DES PAYS DE SAINT MARCELLIN



Basé à Saint-Marcellin, le Moto Club est actif dans la communauté motocycliste locale. Il organise régulièrement des événements et des compétitions, attirant des passionnés de toute la région.

Cette année, place aux jeunes motards âgés de 6 à 11 ans avec l'arrivée des catégories 50 et 65 sur une piste modifiée. (Les quads seront de retour en 2026.)

Essais dès 8h00, 1ère course à 11H00.

Buvette et restauration sur place.

Entrée gratuite pour les habitants de SAINT-VERAND (sur présentation d'un justificatif de domicile.)

L'ensemble du moto-club remercie sincèrement la municipalité de St Vérand et le Sou des écoles pour leur aide mais surtout l'ensemble des habitants pour leur compréhension et leur accueil.

ou Saint-Sauveur. Le planning des activités de l'année prochaine est en cours de conception. Nous vous espérons nombreux encore à nous faire confiance pour pratiquer une ou plusieurs activités sport santé en toute convivialité, avec beaucoup de plaisir et sans objectif de compétition.



Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Daniel Blanc

Téléphone : 06 37 45 69 87 - Courriel : assoslbe@yahoo.com

AS VERSAU

Cette année, ce sont 254 licencié-e-s qui foulent les pelouses des stades, aux couleurs de l'AS Versau.

Un effectif conséquent, renforcé par la création d'une nouvelle discipline, celle du foot en marchant. Une pratique ludique, sportive ouverte à toutes et à tous.

Du côté des féminines séniors, 25 joueuses permettent au club de continuer à avoir deux équipes inscrites en championnat, ainsi qu'une équipe U18F. C'est le fruit d'une belle entente avec le club de Vinay.

Du côté des séniors masculins, ces derniers sont repartis en deux équipes inscrites en championnat.

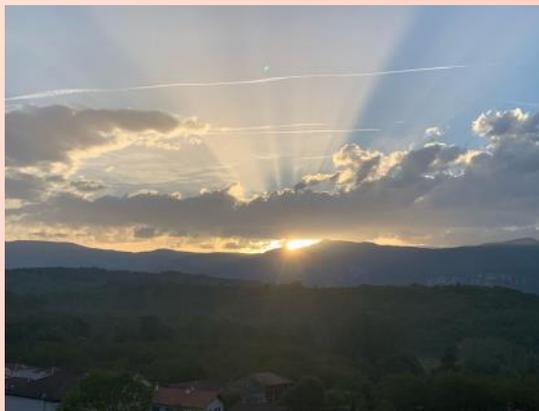
La centaine de petits versaliens de l'école de foot est entraînée par une importante équipe d'éducateurs et de bénévoles. Ils permettent le bon déroulement de leurs matchs, entraînements, ainsi que des stages de foot.



Le samedi 22 mars avait lieu le traditionnel loto de l'AS VERSAU, au forum de Saint-Marcellin. La soirée a été un véritable succès ! La salle était pleine, avec une ambiance chaleureuse et conviviale qui a animé toute la soirée. Félicitations aux quatre heureux gagnants des bons voyages (de 1000 et 800 euros) et séjours. De nombreux autres lots ont fait le bonheur des participants (desserte, robot cuiseur, tireuse à bière, cafetière, bons d'achats...).

Un grand merci également à tous les bénévoles pour leur travail remarquable, sans qui cet événement n'aurait pas été possible. Une belle réussite collective !

Nous donnons rendez-vous à tout le monde le 24 mai prochain au stade de Saint-Vérand pour la grande braderie de printemps du Club.



Infos pratiques

Services communaux :

Mairie 04 76 38 11 05

Horaires de la mairie :

- Lundi et jeudi 13h30-17h
- Mardi, mercredi et vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

Mme le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

MixAge Café
04 76 38 82 19

Du lundi au vendredi de 14h à 18h
<http://mixagecafe.wixsite.com/ccas>

Agence postale
04 76 64 06 46

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h à 17h
- Mercredi de 8h30 à 12h
- **Arrivée des lettres recommandées et Colissimos :**
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi à 15h30
- **Départ du courrier :**
- Lundi, mardi, jeudi et vendredi à 15h

Zébulon 04 76 64 92 46

Marché des producteurs
Tous les dimanches matins de 9h à 12h

Services intercommunaux :

Eau et Assainissement

Service d'astreinte tous les jours et 24h/24h au **04 76 36 94 01**

Pour les questions d'ordre administratif : regie.eau@3c2v.fr ou **04 76 64 01 81**

- du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

Déchèterie

Route de la croix de May à Saint-Sauveur

- Lundi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Mardi : 10h – 18h *
- Mercredi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Jeudi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Vendredi : 10h – 18h *
- Samedi : 9h – 18h

*Ouverture réservée aux professionnels mardi et vendredi de 8h à 10h sur Saint-Sauveur

CARNET



Mariage

- Igor MARIE et Laetitia SORON 15/02/2025



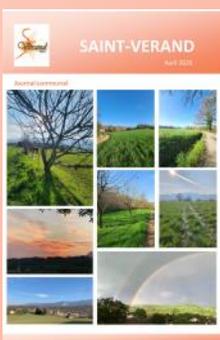
Naissance

- MONSEU de BODINAT Rémi né le 18/12/2024 à VOIRON
- PRAS Amaury né le 17/01/2025 à VOIRON
- FAVETTO Helena née le 18/02/2025 à VOIRON



Décès

- Annie LABIALLE née SANTONJA 20/10/2024
- Marthe ALPHANT née PÂQUET 02/11/2024
- Constant MARCHAND 07/12/2024
- Serge MOURLAM 10/12/2024
- Jeannine TOUZET née MEZEILLER 23/12/2024
- Daniel GARCIA 31/01/2025
- Madeleine MICHELAND née HEURTIER 05/02/2025
- Jocelyne JULLIN née VEYRON 20/02/2025
- Marcel CHAVAT 06/03/2025



Journal communal

Mairie de Saint Vérand
412 Le village
38160 SAINT VERAND
04 76 38 11 05
mairie@saint-verand-38.fr

Responsable
de la publication
Dominique UNI, Maire

Impression

Edité par Press Vercors sur papier recyclé.

Dépôt légal à l'impression.

RETROUVEZ - NOUS

www.saint-verand.fr

Commune de Saint Vérand